

2FTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 54 Les Gornières – 85640 MOUCHAMPS

**ACTE DE DECISIONS CONSECUTIVES A LA SIGNATURE DES STATUTS
CONSTITUTIFS EN DATE DU 24 AVRIL 2025**

LES SOUSSIGNES :

- Mme Tiphaine, Anaïs FLEURISSON

Née le 24 janvier 1991 à LA ROCHE-SUR-YON (85), de nationalité Française

- M. François, Thomas, Guillaume SERVANT

Né le 11 mai 1990 à LA ROCHE-SUR-YON (85), de nationalité Française

Liés par un Pacte Civil de Solidarité sous le régime de l'indivision des biens, enregistré par la Mairie de MOUCHAMPS (85) sous le numéro 851532020000004 en date du 13 mars 2020 pacte non dissous à ce jour,

L'officier d'état civil de MOUCHAMPS (85) a enregistré, le 5 avril 2025, une convention modificative visant à modifier le régime de PACS pour le régime de la séparation des patrimoines.

Demeurant ensemble 54 Les Gornières – 85640 MOUCHAMPS

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société « 2FTS », pour :

- désigner d'un commun accord le premier gérant de la Société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société,
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- déterminer le mode d'imposition des résultats de la société.

NOMINATION DE LA GERANCE

Les associés nomment en qualité de premiers gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- Mme Tiphaine, Anaïs FLEURISSON

Née le 24 janvier 1991 à LA ROCHE-SUR-YON (85), de nationalité Française

Demeurant 54 Les Gornières – 85640 MOUCHAMPS

- M. François, Thomas, Guillaume SERVANT

Né le 11 mai 1990 à LA ROCHE-SUR-YON (85), de nationalité Française

Demeurant 54 Les Gornières – 85640 MOUCHAMPS

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2026.

OPTION POUR L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Conformément à l'article 206-3 du Code général des impôts, les associés déclarent opter pour l'impôt sur les sociétés.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité par les associés.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la Loi.

Fait à MOUCHAMPS, le 24 avril 2025.

LES ASSOCIÉS,

Mme Tiphaine FLEURISSON

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

M. François SERVANT

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »